

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 20/12/2010

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absents excusés :	MOYAT Alain qui donne pouvoir à PERRIN Raphaël, RAFFIN Christelle, GINDRE Nicolas.
Absents :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine,
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

M. Patrick GINI donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06/12/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

M. le Maire informe l'assemblée que les corrections demandées par M. le Sous-Préfet lors du contrôle de légalité sur le Plan Local d'Urbanisme de Septmoncel ont été apportées :

- Signalisation sur le plan de zonage des largeurs des zones de danger le long de la canalisation de transport de gaz,
- Complément de rédaction concernant la zone d'implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) du Replan qui prend en compte la préservation du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- Précision de la superficie de la zone NI du Replan,
- Rectification du tracé des zones de risques géologiques dans les secteurs de l'Etain et des Moulins,
- Meilleure identification des servitudes d'utilité publique,
- Complément d'annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces modifications et autorise la transmission des pièces rectifiées à la Sous-Préfecture.

II. RETROCESSION FIN DU PRE

M. le Maire fait part du souhait des Consorts REGAD de régulariser l'adhésion à expropriation de la parcelle cadastrée AL 125, d'une superficie de 3 150 m², sise à la Fin du Pré, lieudit Sous les Epines.

Cette parcelle a fait l'objet d'une procédure d'expropriation, procédure qui a été dénoncée par le Tribunal de Grande Instance le 08/09/1986.

Le 23/12/1993, le Conseil Municipal avait proposé une adhésion à expropriation de ladite parcelle au prix de 10 F le m², restée sans suite.

M. le Maire réitère cette proposition de 1.50 € le m², majoré de l'indice de l'augmentation du coût de la vie, soit 1.93 € le m².

M. Bernard REGAD ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 9 voix Pour, 1 abstention et 1 voix Contre, est favorable à l'acquisition de la parcelle AL 125 au prix de 1.93 € le m², soit un montant total de 6 079.50 €.

Monsieur le Maire est mandaté pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2010.

M. le Maire fait part des diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2010.

SECTION INVESTISSEMENT

a) En raison de la nouvelle imputation comptable des opérations SIDEC, les opérations d'équipements collectifs et d'éclairage public doivent être imputées au compte 238 (Avances / Commande immobilisations corporelles) et les opérations sur les réseaux électriques doivent être imputées au compte 20418 (autres organismes publics).

Cette régularisation comptable n'a pas d'impact sur le budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'opérer la modification budgétaire suivante :

- Compte 20418 D (Autres organismes publics) + 26 472 €
- Compte 238 R (Avances/Cde immobilisations corporelles) - 26 472 €

b) Il convient d'intégrer dans la comptabilité les dépenses réalisées par le SIDEC pour les opérations d'éclairage public sur le secteur du Manon et de la Rue du Mont, en vue d'une éligibilité au titre du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'intégration comptable susmentionnée en procédant à l'écriture suivante :

- Compte 2315 D Chapitre 041 (Immos en cours installations techniques) + 3 755.12 €
- Compte 1328 R Chapitre 041 (Subventions autres) Part SIDEC + 1 502.05 €
- Compte 238 R Chapitre 041 (Avances/Cde immobilisations corporelles)+ 2 253.07 €
Part Collectivité

c) Afin de régulariser avant la fin de l'année 2010 la dépense non prévue au budget primitif, relative à l'installation de portes des sanitaires et de la chaufferie dans le bâtiment communal accueillant la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement) - 1 632 €
- Compte 2313 D : (Immos en cours de construction) + 1 632 €

d) M. le Maire indique que la partie supérieure d'un vitrail de l'église intercommunale Septmoncel/Les Molunes est endommagée et fait part du devis établi par M. Cyril MICOL, restaurateur d'œuvres d'art, pour un montant de 430 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- est favorable à la restauration du vitrail susmentionné en inscrivant la somme de 430 € au budget primitif 2010 sous forme de décision modificative,
- demande à M. le Maire de transmettre le dossier à la commune des Molunes pour financement du tiers restant à sa charge,
- charge M. le Maire de solliciter une aide financière au Département au titre du programme "Restauration du patrimoine",
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement) - 430 €
- Compte 2316 D : (Restauration oeuvres d'art) + 430 €

IV. COURRIERS DIVERS

A) ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES (A.P.E.I.)

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Président de l'APEI de Saint Claude sollicitant une motion de soutien pour le projet de création d'une nouvelle antenne sur la commune de Saint-Lupicin comprenant un foyer de vie et un foyer d'accueil médicalisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette motion en sollicitant l'Agence Régionale de Santé de Franche Comté (ARS) et le Conseil Général du Jura à autoriser l'APEI de St-Claude et sa Région à commencer les travaux à compter du 01/01/2012, afin que les bâtiments puissent être réceptionnés au cours du dernier trimestre 2013.

B) LES ATELIERS CLAIRVIANE

M. le Maire fait part de la proposition de Mme Laurence PILO, artiste peintre et mosaïste, de réaliser une enseigne en mosaïque pour la boulangerie.

M. le Maire rappelle que tout ouvrage sur l'immeuble "Le Rubis" nécessite l'accord des copropriétaires et du Foyer Jurassien et propose de contacter M. GAUNET, boulanger.

M. le Maire propose de rencontrer Mme PILO durant son séjour sur la commune.

V. QUESTIONS DIVERSES

A) VENTE DE PARCELLES BOISEES

Suite à la proposition de vente par le Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) de Franche-Comté de parcelles boisées sises "Les Monts", discutée lors de la séance du 06/12/10, M. le Maire accompagné de MM. Gini, Moyat et Regad ont effectué une visite des lieux.

L'emplacement de ces parcelles présente un intérêt dans la mesure où elles sont contiguës à des parcelles communales.

En revanche, l'évaluation de cubage paraît surestimée et le prix trop élevé. La pousse y est faible compte tenu du sol rocheux et le risque de perte, lié au bostryche, peut être conséquent.

Le Conseil Municipal, à la majorité, vote une proposition maximale de 21 000 €.

B) COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 09/11/2010.

Au niveau des effectifs, l'école primaire de Septmoncel compte 60 élèves actuellement et prévoit d'en accueillir 65 à la rentrée 2011.

Le poste d'emploi de vie scolaire (EVS) est supprimé, faute de crédits.

Concernant l'aide personnalisée, 7 élèves ont participé au dispositif et 13 sont inscrits pour les mois de novembre et décembre.

Quant aux projets pédagogiques,

- des sorties culturelles sont organisées : chaque élève ira 2 fois au cinéma et 2 fois aux spectacles "Côté Cour" en plus d'une participation à un concert et une visite au musée de l'Abbaye pour les élèves de cycle 1,

- des sorties sportives : ski pour les élèves de grande section tous les vendredis après-midi, sortie piscine hebdomadaire pour les autres au printemps,

- voyage scolaire à Paris programmé au printemps 2012.

Projet alimentation : l'école souhaite travailler avec tous les acteurs afin d'améliorer la qualité de la nourriture servie aux enfants et va développer un projet avec les 3 classes sur le thème "l'alimentation et la nutrition".

C L S H : l'accueil des enfants entre 11h30 et 12h00 pose problème pour l'organisation de l'animation. Des solutions sont à l'étude.

USEP : grand succès à la manifestation du cross des Hautes-Combes.

Deux ateliers sont organisés le mardi soir par des bénévoles : activités sportives et atelier "Lire et Faire Lire".

Travaux : l'équipe enseignante remercie l'employé communal pour les travaux déjà effectués et sollicite des travaux complémentaires.

Différentes conventions doivent être établies :

- une convention d'occupation des locaux avec les enseignants, l'agent d'entretien et les différentes sections de l'Entente Sportive,

- une convention entre le CLSH et l'école,

- une convention relative à l'utilisation et l'entretien de la structure de jeux.

C) INAUGURATION BIBLIOTHEQUE

L'inauguration aura lieu le samedi 8 janvier 2011 à 10h30.

M. le Maire propose de présenter le tableau interactif et l'ensemble de l'installation réalisée à l'école dans le cadre du projet Ecole Numérique Rurale (ENR).

D) VISITE ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Le 13/12/2010, le service des Archives Départementales s'est rendu à la Mairie pour réaliser un inventaire des documents (Etat-Civil, Registres communaux ...).

Mme Françoise PERALTA fait remarquer qu'à l'occasion de cette visite, des recherches de documents ont été faites au grenier et qu'il serait nécessaire d'y envisager un nettoyage conséquent au printemps.

E) CHARTE ECLAIRAGE PUBLIC SIDEC

M. Jean-Louis MICHARD fait part de la Charte établie par le SIDEC, intitulée "Eclairons juste le Jura" et des objectifs présentés.

Un recensement de l'éclairage public de la commune a été réalisé par le SIDEC, dont la présentation sera faite à partir de mars 2011.

L'échéance 2015 est rappelée pour la disparition complète des lampes à mercure.

Le Conseil Municipal demande quelques précisions sur les engagements de la charte avant d'y adhérer.

F) CRECHE - CLSH

M. le Maire confirme que le processus de gestion municipale est enclenché. La mairie de Lamoura a délibéré en faveur de la municipalisation. Les associations « La Ruche » et « Les P'tits Boulis » ont tenu leur assemblée générale extraordinaire.

La rencontre avec les membres du personnel a eu lieu auxquels les nouveaux contrats ont été remis.

G) REFECTION APPARTEMENT GENDARMERIE

M. Jean-Louis MICHARD informe que le parquet flottant a été posé par M. Bruno BERNARD.

L'achat du matériel, comme convenu, est pris en charge par la commune.

Par ailleurs, une demande est enregistrée pour 3 volets roulants en aluminium.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire,

Affiché le 24/12/2010

Raphaël PERRIN